



LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

J'accuse le Concile (ou dialogue posthume avec Monseigneur Lefebvre)

Le 4 février 2009, la secrétairerie d'Etat publiait un document qui se voulait rassurant pour le monde progressiste après la tempête médiatique suscitée par la levée d'une excommunication des quatre évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, par ailleurs toujours considérée comme nulle par ladite Fraternité.

Pour nous et pour d'éventuelles discussions doctrinales, le point de départ est clair et ne laisse guère de portes ouvertes. Serait-ce providentiel ?

Citons ce document :

« La pleine reconnaissance du concile Vatican II et du magistère des papes Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul I^{er}, Jean-Paul II et Benoît XVI est la condition indispensable à la reconnaissance future de la Fraternité Saint-Pie X »¹.

Ce texte fait immédiatement penser au passage de la prédication de Monseigneur Lefebvre lors des sacres du 30 juin 1988 :

« Il est clair que pour le Vatican, la seule vérité qui existe aujourd'hui, c'est la vérité conciliaire, c'est "l'esprit du concile", c'est l'esprit d'Assise. Voilà la vérité aujourd'hui ! Et cela nous n'en voulons pour rien au monde, pour rien au monde ».

J'ai donc pensé cet éditorial sous une forme originale et qui se veut un rappel d'une accusation qui a fondé la résistance de Monseigneur Lefebvre à la Rome moderniste jusqu'à sa mort et

qui reste la même pour la Fraternité qu'il a fondée pour le bien de l'Eglise et le salut des âmes.

Le Chardonnet a donc interrogé Monseigneur Lefebvre à titre posthume.

Le Chardonnet

Monseigneur Lefebvre, vous avez affirmé qu'« Il est impossible de comprendre cette crise profonde sans tenir compte de l'événement central de ce siècle : le 2^e concile du Vatican ». Quels sont alors les divers aspects de cette crise ?

Monseigneur Lefebvre

C'est la révolution à l'extérieur et à l'intérieur de l'Eglise, l'apostasie qui gagne des peuples entiers autrefois catholiques et même la hiérarchie, jusqu'à son sommet, la Rome de toujours réduite au silence, la Rome libérale qui occupe la Rome de toujours, l'aveuglement complet de la Rome libérale, les sources de la grâce et de la foi divine qui se tarissent, les veines de l'Eglise qui charrient partout en elle le poison du naturalisme.

Monseigneur, quelle attitude prendre face au Concile Vatican II ? Quel est le fond de votre pensée ?

Sans rejeter en bloc ce concile, je pense qu'il est le plus grand désastre

de ce siècle et de tous les siècles passés.

Vous portez ce jugement d'après les fruits qu'il a donnés. Notre époque post-conciliaire n'est-elle pas dominée par la révolution dans l'Eglise ? Pourquoi ?

N'est-ce pas tout simplement parce que le Concile lui-même l'y a introduite ?

Oui, c'est vrai, d'ailleurs vous avez opportunément rappelé les propos du Cardinal Suenens : « Le Concile, c'est 1789 dans l'Eglise ». Le pape Benoît XVI n'a-t-il pas dit quelque chose de semblable alors qu'il était cardinal ?

[En effet], il a bien affirmé que « le problème du concile, ce fut d'assimiler les valeurs de deux siècles de culture libérale ».

Page 1 Editorial M. l'abbé X. Beauvais

Page 4 Sermon de M. l'abbé de Cacqueray à Saint-Nicolas

Page 7 Excommunications : entre désenclavement et séduction

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 11 D'un génocide à l'autre

par M. l'abbé B. Schaeffer

Page 13 Le latin est vivant !

par Dominique Viain

Page 14 La Marseillaise de Santa Chiara

par M. l'abbé Ph. Bourrat

Page 15 Colloque Pie XII

Page 16 Activités — Annonces

1. Vatican, le 4 février 2009. Source : Vatican (traduction La-croix.com)

Recevez chez vous tous les mois

LE CHARDONNET

Ceci est un extrait numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution mais ne contenant pas toutes les pages. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée et complète, disponible par cor-

respondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

Le Chardonnet, 10 numéros sur l'année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - A expédier à M. Eric Brunet, - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

W

n'ont fait que croître. On ne signe pas une apostasie.

Bien des catholiques dans nos milieux, à l'intérieur de la Fraternité elle-même sont lassés de 50 ans de combat. Ils voudraient une trêve, une conciliation. Qu'en pensez-vous ?

Que voulez-vous, déclare le catholique libéral, on ne peut pas être indéfiniment contre les idées de son temps, sans cesse ramer à contre-courant, paraître rétrograde ou réactionnaire. On ne veut plus d'antagonisme entre l'Eglise et l'esprit libéral laïc, sans Dieu. On veut concilier les inconciliables, réconcilier l'Eglise et la Révolution, Notre Seigneur Jésus-Christ et le prince de ce monde. Or on ne peut imaginer d'entreprise plus impie et plus dissolvante de l'esprit chrétien, du bon combat de la foi, de l'esprit de croisade,

c'est-à-dire du zèle pour conquérir le monde à Jésus-Christ.

Tout récemment la secrétairerie d'Etat du Vatican, en date du 4 février 2009, soumet la reconnaissance future de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X à une indispensable reconnaissance du magistère des papes postérieurs à Pie XII

Il est risible de constater que ces mêmes libéraux relativistes qui ont été les vrais auteurs de Vatican II en arrivent maintenant à dogmatiser ce concile qu'ils déclaraient pourtant pastoral et à vouloir nous imposer les nouveautés conciliaires comme des doctrines définitives et intouchables.

On parle beaucoup actuellement d'interpréter le Concile à la lumière de la Tradition. N'est-ce pas une expression un peu ambiguë ?

Elle est, il faut le dire, ambiguë, ce n'est pas très clair [...] Dans la pensée du cardinal Ratzinger, si j'ai bien compris, il faudrait arriver à intégrer les décrets du Concile dans la Tradition, s'arranger pour les y faire entrer, à tout prix. C'est une entreprise impossible.

Cette formule n'est-elle pas l'idée majeure du pape Benoît XVI, à savoir qu'il y a continuité et non rupture. Comment l'entendez-vous ?

Pour moi [...] juger les documents du concile à la lumière de la Tradition, cela veut dire évidemment qu'on rejette ceux qui sont contraires à la Tradition, qu'on interprète selon la Tradition ceux qui sont ambigus et qu'on accepte ceux qui sont conformes à la Tradition. C'est là une chose claire.

Il y a donc eu une rupture ?

Il y a certainement eu une rupture à partir de Vatican II, c'est l'esprit nouveau, une réforme, une nouvelle Eglise, une Eglise libérale, une Eglise réformée, semblable à l'Eglise réformée de Luther, en définitive qui s'est introduite dans l'Eglise catholique. Ce n'est plus l'Eglise catholique.

Mais, Monseigneur, y aura-t-il un jour une réconciliation possible ?

Nous n'avons pas la même façon de concevoir la réconciliation. Le cardinal Ratzinger la voit dans le sens de nous réduire, de nous ramener à Vatican II. Nous, nous la voyons comme un retour de Rome à la Tradition. On ne s'entend pas. C'est un dialogue de sourds.

Avez-vous un souhait pour nos lecteurs ?

Restons catholiques, adorateurs du seul vrai Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, avec son Père et le Saint-Esprit. A vous de contribuer à préparer après cet âge de crise un âge de foi et, dans la fidélité à la Tradition, une rénovation véritable. A vous d'y contribuer.

Abbé Xavier BEAUVAIS

Citations : les réponses de Monseigneur Lefebvre sont tirées de deux ouvrages : *Ils L'ont découronné* ainsi que *Vu de haut* n° 13 de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Monseigneur Lefebvre et Rome

dans VU DE HAUT n° 13,
la revue de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Alors que certains parlent de discussions doctrinales avec Rome et que d'autres exigent une acceptation sans condition de Vatican II, il est urgent de retrouver non seulement la pensée mais aussi les textes précis de Monseigneur Lefebvre sur toutes les questions épineuses qui constituent l'actualité religieuse d'aujourd'hui. Sans en déformer le contenu ni réduire les citations, retrouvons l'esprit et la lettre des interventions du fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Que pense-t-il de la « Tradition vivante » (p. 43 et p.49) ? Qu'entend-il par lire le « Concile à la lumière de la Tradition » (p. 57) ? Vatican II est-il en rupture avec la Tradition (p. 23) ? Quelles conditions mettait-il pour de nouvelles discussions avec Rome (p. 67) ?

A cet effet, la lecture du numéro 13 de *Vu de haut*, paru fin 2006, la revue de l'Institut Universitaire Saint-Pie X, s'avère aujourd'hui encore plus indispensable.

Vous pouvez vous le procurer à l'Institut Saint-Pie X ou à la table de presse de St-Nicolas-du-Chardonnet.

Vous pouvez vous le procurer à l'Institut Saint-Pie X ou à la table de presse de St-Nicolas-du-Chardonnet.

Vatican II, l'autorité d'un concile en question – Textes de Monseigneur Lefebvre – 80 pages – 10 €



Sermon de Monsieur l'abbé de Cacqueray à Saint-Nicolas

le 25 janvier 2009

Mes bien chers frères,

Alors que nous remercions la Très Sainte Vierge Marie de ce Décret qui a été rendu public hier et qui est daté du 21 janvier, nous savons en même temps que cette annulation des excommunications ne signe pas pour autant la fin de la crise de l'Eglise.

Nous sommes heureux et nous lui sommes reconnaissants, profondément reconnaissants, de voir le Pape Benoît XVI accomplir des pas significatifs dans le bon sens, dans le sens qui fait du bien à l'Eglise, en dépit d'un entourage qui y est majoritairement hostile.

Mais nous devons demeurer calmes et réalistes dans cette situation. **Le plus dur du combat ne se trouve pas derrière nous, mais devant nous.** Notre résistance, celle dont Monseigneur Lefebvre nous a donné l'exemple, et celle qui a été poursuivie par la Fraternité ensuite, est fondée sur notre amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont nous voulons qu'aucun droit ne soit bafoué. Notre résistance, c'est notre vigilance à ne pas perdre un seul iota de Sa Révélation, de ne pas en dévier. Que l'Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ soit exactement l'Evangile que nous prêchons aujourd'hui. Nous croyons que Notre Seigneur Jésus-Christ est vraiment le Fils de Dieu qui est venu sur la Terre pour nous enseigner. Et la chose élémentaire que nous lui devons, c'est la soumission de nos esprits, de nos intelligences à toutes les vérités qu'Il nous a révélées. Il faut donc avant tout comprendre que la résistance de Monseigneur Lefebvre, de

tous les saints prêtres qui se sont levés avec lui, et des générations qui ont précédé la nôtre, il faut comprendre que **c'est par fidélité et par amour pour lui que Monseigneur Lefebvre s'est levé contre des doctrines nouvelles** qui ont été introduites, comme dans le Magistère de l'Eglise, à l'occasion du Concile Vatican II.

Et aujourd'hui, alors que ces préalables de la Messe et des excommunications ont été donnés, ce qui fait que nous ne voulons pas accepter maintenant de régularisation canonique, c'est que nous voulons d'abord aller à l'essentiel. **Et l'essentiel, c'est la Foi.** Et l'essentiel, c'est la confession de la Foi. Et l'essentiel c'est, pour la préservation de la Foi, le combat contre les erreurs, qui sont ses ennemies.

L'essentiel, et le meilleur service que la Fraternité puisse rendre à l'Eglise, consiste à faire prendre conscience au plus grand nombre d'âmes possible ; mais surtout au plus grand nombre de prêtres possible ; mais surtout au plus grand nombre d'évêques et de cardinaux possible ; mais surtout de faire prendre conscience au Pape lui-même et de lui démontrer que la crise où se trouve l'Eglise, et **l'état où se trouve l'Eglise, mes bien chers Frères, n'a pas pour origine de mauvaises interprétations du Concile, mais le Concile lui-même.**

Or donc, au jour d'aujourd'hui, pour parler de l'avenir de la Fraternité et de ses relations avec Rome, il faut que je vous dise quelques mots de **ces fameuses discussions doc-**

trinales, dont vous entendez parler depuis longtemps, parce que nous les réclamons depuis longtemps de tous nos vœux, et dont nous voyons, ce qui nous encourage, que le Pape désormais en accepte publiquement le principe dans le Décret même d'annulation des excommunications. **Je ne suis pas à même de vous dire quelles seront les modalités pratiques de ces discussions doctrinales.** Mais, plus important que cela, je puis brièvement vous donner **quelques-uns des principaux débats** qui se produiront, c'est-à-dire ce qui constitue l'essentiel de notre désaccord avec ce que l'on appelle la « Rome conciliaire », la Rome du Concile, la Rome qui a pris comme boussole le Concile Vatican II.

1 - Dans un premier domaine : l'Eglise avait toujours enseigné le devoir des chefs d'Etat catholiques dans leur fonction même de chefs d'Etat, en tant que chefs d'Etat, de reconnaître Notre Seigneur Jésus-Christ comme le seul vrai Dieu, et de Lui rendre, à Notre Seigneur Jésus-Christ, les honneurs qui lui sont dus. Un chef d'Etat catholique digne de ce nom doit **reconnaître Notre Seigneur Jésus-Christ dans Sa souveraineté sociale sur son pays.** Le chef d'Etat catholique – sachant que pour tous les hommes sans exception la Foi catholique est la seule par laquelle on puisse être sauvé – doit donc, pour le bien de ses sujets, des citoyens, s'efforcer de favoriser le développement de la religion catholique dans son pays et d'édicter une législation en conformité avec la loi naturelle et la loi de l'Evangile. Or le Concile Vatican II, au nom d'une nouvelle conception de la dignité de la personne humaine, a prôné une nouvelle doctrine dont nous disons bien qu'elle est en contradiction avec la tradition de l'Eglise. **Le Concile a prôné la séparation de l'Eglise et l'Etat et la complète neutralité de l'Etat dans le domaine religieux.** En réalité, cette neutralité est une tromperie, qui permet à l'Etat de devenir souverain dans le domaine même religieux et moral. C'est lui qui édicte quelles sont les lois morales ou non, et nous savons jusqu'où cela est en train d'aller.

Excommunications : entre désenclavement et séduction

— Abbé François-Marie Chautard —

Rarement la Tradition a connu un tel déferlement événementiel et médiatique. Nouvelle sensationnelle du décret de la levée des excommunications, communiqués multiples, battage médiatique mêlant amalgames et interviews, volte-face romaines, la liste est longue.

Aussi, pour nous efforcer de juger ce qui peut l'être et distinguer ce qui doit l'être, sans se laisser influencer ni par quelque résonance affective ni par quelque sociologie facile, tenterons-nous de procéder avec la plus grande rigueur possible. C'est pourquoi nous traiterons d'une manière distincte les points suivants :

la levée des excommunications,
les effets de cette levée,
les intentions de cette levée,

I – La levée des excommunications

A - Ce qu'elle est

Elle est purement et simplement la levée des excommunications comme le dit clairement le texte du décret (voir encart). Elle fait donc cesser la *peine* canonique qui pesait injustement sur nos évêques.

B - Ce qu'elle n'est pas

a) Une déclaration de la légitimité des sacres ou une réhabilitation de nos évêques. Car si le décret parle d'une « levée » des excommunications et non de la nullité de celles-ci ou du simple retrait du décret des excommunications, c'est qu'elle retire une peine qu'elle juge existante

et donc valide. C'est d'ailleurs ce que confirme une note de la Secrétairerie d'Etat du 4 février 2009 parlant des sacres comme d'une « ordination illégitime »¹. Notre joie est donc réelle mais partielle. L'opprobre pesant sur nos évêques cesse, mais seulement partiellement.

b) Dès lors, cette mesure n'est pas encore la *consécration de la Tradition*. Rome a commencé à faire cesser une condamnation inique de la Tradition sans pour autant mettre au pinacle cette dernière.

c) Précisons également, au risque de paraître chagrin, que la levée des excommunications ne signe ni l'arrêt de la crise ni la conversion de Rome comme l'a rappelé Monsieur l'abbé de Cacqueray². Il ne faudrait pas voir dans cette levée comme un coup de baguette magique réglant en un instant une crise qui demeure en ses bases profondes, à savoir l'attachement à la religion de Vatican II.

d) La levée des censures pesant sur les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Ces derniers sont toujours « suspens » (c'est-à-dire qu'ils ont l'interdiction d'exercer leur ministère).

II – Les effets de cette levée

Là encore, nombre de distinctions sont à faire. Il est des effets certains, notamment canoniques, comme il en est d'improbables. Il en est qui nous concernent, d'autres non. Ce qui est un bien

(ou un moindre mal) pour les uns peut ne pas l'être pour les autres. Par exemple, il est bon que certains fidèles de l'Eglise officielle croient que la Tradition n'est plus excommuniée. Il serait mauvais que certains de nos fidèles le croient comme si cette levée ôtait une peine valide.

Nous distinguerons donc les effets certains des effets probables :

A - Les effets certains :

D'un point de vue canonique, les évêques ne sont plus excommuniés sans être pour autant *légitimés* canoniquement. Ils sont toujours sans aucune juridiction aux yeux de Rome. Dès lors, tout acte de leur ministère (ordination, confirmations) leur demeure légalement interdit. Canoniquement, ils sont dans un état étrange, n'étant rattachés – selon Rome – à aucune structure légale, dans une sorte d'apesanteur canonique³.

Du point de vue des rapports avec Rome, la levée de ces excommunications signe l'entrée dans une nouvelle phase. A ce titre-là, cet événement est plus marquant que le dernier *Motu Proprio*. Mgr Fellay a décidé de reconnaître dans ce décret l'obtention du second préalable. Ce dernier accepté, l'étape des discussions doctrinales doit normalement s'enclencher. Quelle sera la teneur précise de celles-ci ? Leur mode de déroulement, leur échéancier ? Il est prématuré de le dire comme l'a affirmé tout dernière-

1. « La peine très grave de l'excommunication *latae sententiae*, sous le coup de laquelle les quatre évêques étaient tombés le 30 juin 1988, et qui avait été déclarée officiellement le 1er juillet de la même année, était une conséquence de leur ordination illégitime de la part de Mgr Marcel Lefebvre » (Note de la secrétairerie d'Etat demandant à Mgr Williamson de retirer ses propos révisionnistes, Vatican, le 4 février 2009. Source : Vatican (traduction La-croix.com)).

2. Voir son sermon à Saint-Nicolas-du-Charbonnet en pages 4 à 6.

3. Comme nous le savons, ce n'est pas exact puisque les évêques appartiennent canoniquement à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X injustement – et donc invalide – supprimée.

rement Mgr Fellay. Une chose est sûre, elle ne pourra pas esquiver la question du Concile même si ce dernier est finalement secondaire par rapport à la doctrine qu'il soutient et promeut.

B - Les effets probables

Ces effets probables peuvent se distinguer selon que l'on considère le monde de l'Église officielle, celui des communautés *Ecclesia Dei*, et celui de la Fraternité Saint-Pie X.

Du côté conciliaire. Nous l'avons dit, cette levée des excommunications signe non la bénédiction de la Tradition mais une diminution de sa condamnation. Non encore bannie, la Tradition est moins bannie. Dès lors, il est légitime de penser qu'aux yeux de nombre de fidèles du monde entier, la Tradition est de nouveau acceptable et même fréquentable. Loin des distinctions pourtant nécessaires, le commun des mortels verra dans cette levée une légitima-

tion de la Tradition⁴.

Cette bienveillance nouvelle pourra également toucher un certain nombre de prêtres favorables à la Tradition mais qui étaient jusqu'alors freinés par la peur des censures encourues et d'une opinion ecclésiale défavorable. En ce sens, la reconnaissance médiatique de l'IBP, puis la parution du Motu Proprio suivie de celle du décret indiquent un vent plus favorable à la Tradition (au sens très large comme au sens précis). On peut alors espérer une ouverture plus grande des prêtres tant envers la messe qu'envers la doctrine.

Du côté des communautés *Ecclesia Dei*, le changement est double. La Fraternité Saint-Pie X, qui était jusqu'alors un reproche vivant pour leur position légale, l'est nettement moins.

D'un côté, ces communautés peuvent s'estimer suivies par une Fraternité Saint-Pie X qui se rapproche de Rome alors qu'elles le

sont déjà et sans avoir le blâme romain d'une faute encourue. Ils peuvent ainsi apparaître comme des précurseurs.

D'un autre côté, leur spécificité, construite sur cette obtention d'une légalité achetée au prix fort du silence, diminue d'autant et ils pourraient bien regarder avec envie une Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X libre de parler et non excommuniée. En conséquence, si l'on peut espérer quelque heureux changement de leur part, cela serait du côté doctrinal. En effet, Rome peut plus difficilement menacer de censures maintenant que les excommunications sont ôtées. Cependant, leur assimilation du concile Vatican II⁵ est déjà telle-

4. Tout comme le Motu Proprio de 2007, malgré le nombre de ses restrictions, a été perçu comme la parfaite libéralisation de la messe tridentine.

5. Cf. *Le Chardonnet* n° 239 de juin 2008, disponible sur le site de La Porte Latine, dans la partie documents officiels 2008.

QUESTION ANNEXE

Rome pouvait-elle plus? Pouvait-on attendre de Rome une déclaration de la nullité des excommunications? En l'état actuel des choses, non. Rome n'est pas revenue à la vraie... romanité. Elle aurait tout de même pu dire que le décret n'existait plus sans dire que l'excommunication était levée. Son habileté légendaire aurait pu trouver une formule plus neutre.

En outre, nous ne voyons pas comment Rome pourrait se convertir sans désavouer nécessairement un enseignement antérieur. Quand on voit combien les ultra-modernistes bondissent à chaque apparence d'un retour à la Tradition, on peut se dire qu'aussi adroite que soit la diplomatie romaine, proclamer la foi catholique n'ira pas sans un désaveu au moins implicite et remarqué de l'enseignement passé.

ET MGR LEFEBVRE ?

Si l'on suit le code selon lequel Mgr Lefebvre a été excommunié, le canon 1331 (§1 et 2) semble dire qu'il n'y a pas d'effets juridiques après la mort de l'excommunié. Ce qui voudrait dire que Mgr Lefebvre n'est plus (officiellement) excommunié depuis 1991. Ce qui ne veut pas dire pour autant que sa réputation soit lavée d'une condamnation injuste.

LE DÉCRET DE ROME (EXTRAITS, TRADUCTION OFFICIELLE DU SITE DU VATICAN)

Dans une lettre du 15 décembre 2008 au Cardinal Dario Castrillón Hoyos, Président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, en son nom et en celui des trois autres évêques consacrés le 30 juin 1988,

D'un génocide à l'autre

— Abbé Bruno Schaeffer —

En janvier 2008, les éditions du Cerf publient *Le livre noir de la Révolution Française*. En décembre 2008, le même éditeur récidive avec la réédition de Gracchus Babeuf, *La guerre de Vendée et le système de dépopulation*, ouvrage préfacé par Stéphane Courtois connu pour son *Livre noir du communisme, crimes, terreur, répression*.

Une longue introduction de Reynald Secher puis une présentation de Gracchus Babeuf par Jean-Noël Brégeon facilitent une pleine intelligence du sujet. La répercussion de ces événements éditoriaux, tout en demeurant modeste, lève un coin du voile sur la réalité de la Révolution. Le totalitarisme moderne et sa forme bourgeoise de l'Etat de droit s'inspirent des mêmes principes répandus dans les diverses déclarations des droits de l'homme. Nos démocraties s'y complaisent. Ces principes, justement condamnés par le magistère romain lors de leur apparition sont maintenant exaltés par les autorités. L'Eglise au lieu de remettre de l'ordre dans ce trouble organisé de la vie en société a préféré s'y rallier. Les réflexions historiques issues des avancées historiographiques dont les travaux signalés nous font part, nous incitent avec un recul de près de cinquante ans (1962, ouverture de Vatican II) à établir quelques éléments provisoires de comparaison entre le génocide révolutionnaire et le génocide conciliaire.

Le génocide vendéen

Les travaux de Reynald Secher sur la révolution et la Vendée ne sont plus à présenter, sa contribution au *Livre noir de la Révolution française* et la présente introduction en constituent une avantageuse synthèse. Elle repose sur l'analyse de **trois étapes chronologiques**. Au départ la **guerre civile**, relativement courte. Née en mars 1793 elle s'achève avec le massacre de Savenay en décembre de la même année. Le 21 décembre, Westermann écrit au comité de Salut public : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. Elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais et dans les bois de Savenay. Suivant les ordres que vous m'avez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré des femmes qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... ».

Le cadre géographique de cette guerre touche quatre départements : le sud du Maine et Loire et de la Loire

Inférieure, le nord de la Vendée et des Deux-Sèvres. La conscription en 1793 a déclenché un soulèvement militaire et armé, où s'exprime un refus définitif de l'ordre nouveau imposé depuis Paris. Doté d'une remarquable organisation militaire, le mouvement insurrectionnel remporte des succès rapides. La République surprise répond en envoyant des forces militaires considérables. La répression est violente. Le même Westermann ajoutait : « Nous ne faisons pas de prisonniers, il faudrait leur donner le pain de la liberté et la pitié n'est pas révolutionnaire ».

La deuxième étape est celle du génocide

Pour la Convention, les Vendéens étant imperméables à la révolution, la seule solution tient à leur extermination. Pour le génocide vendéen, archives et actes officiels en fournissent des preuves accablantes. Le pouvoir parisien programme une destruction totale. Pour plus de sécurité les Bleus trouvés sur place ne seront pas épargnés. Les maisons seront brûlées, tous les arbres abattus, les récoltes coupées, les puits empoisonnés, le bétail saisi. Tout ce qui est indispensable à la vie humaine disparaîtra. La priorité est l'élimination des femmes « sillons reproducteurs », des enfants « en passe de devenir des futurs brigands ». La guillotine coûte trop cher, les balles sont rares. Alors on organise des noyades, on enfile les bébés sur les lames des baïonnettes, on égorge. Des officiers républicains font dépecer les hommes, les peaux humaines tannées sont réputées faire des culottes souples et résistantes. On



1793, les noyades de Nantes ordonnées par Carrier

fait appel aux chimistes pour des projets d'extermination par le gaz. La Vendée militaire compte 815 000 habitants répartis sur environ 10 000 km², c'est le cadre de cet enfer indissociable de la Révolution Française. Un bilan exact est difficile. Voulant rester dans des chiffres justifiables, Secher donne au moins 117 000 victimes.

La chute de Robespierre ouvre **une période de prise de conscience et de « mémoricide »**. Le procès de Carrier et de quelques-uns de ses compagnons vise à se débarrasser de ces bavures en désignant des coupables. La survie de la Révolution est en jeu. Lorsque Napoléon tentera de réunir les institutions révolutionnaires et celles de l'ancien

La Marseillaise de Santa Chiara, Souvenirs d'un séminariste d'avant Vatican II

— Abbé Philippe Bourrat —

Le Séminaire français de Rome ou « Santa Chiara », du nom de l'église du séminaire, était le lieu de formation sacerdotale de l'élite du clergé français. Mgr Lefebvre et son frère aîné y firent leurs études ecclésiastiques.

Charles Hervé se sentant appelé par Dieu commencera ses études à l'Institut catholique de Paris, puis au Séminaire des Carmes avant les vingt-sept mois de service militaire, en pleine guerre d'Algérie. Envoyé ensuite à Rome pour y suivre sa théologie, l'auteur y découvre avec stupéfaction un séminaire gangrené par la propagande de gauche, tant politique que religieuse. Le Concile Vatican II vient à peine d'être convoqué mais déjà bien des esprits sont prêts à emboîter le pas au vent de réformes et de révolution qu'il apportera.

Ces mémoires constituent un document de première main sur l'ambiance et les mentalités qui dominent dans les paroisses tant en Bretagne qu'à Paris, dans les séminaires parisiens et romains au tournant des années soixante. Charles Hervé évoque sans amer-

tume mais avec lucidité l'effritement d'un esprit religieux ouvert au changement, méprisant la Tradition et déjà bien touché par l'esprit moderniste. Jusqu'à cette Marseillaise entonnée pendant la lecture à table d'une conférence du Cardinal Ottaviani. *Témoignage chrétien* et *Le Monde* constituaient, il est vrai, la presse lue par certains et qui ne s'en cachaient pas. Rien d'étonnant alors à ce que des séminaristes approuvent les révoltes d'Algérie et souhaitent, en toute charité, la condamnation à mort des opposants à l'indépendance du pays...

De nombreuses figures ecclésiastiques ou du monde des lettres s'inscrivent dans le chemin spirituel d'un jeune catholique qui se retrouve dans le devoir de choisir, pour accéder au sacerdoce, entre sa fidélité à la foi catholique et l'acceptation des orientations nouvelles. C'est ainsi que Charles Hervé croisera ou connaîtra plus intimement des hommes aussi divers que Merleau-Ponty, La Varende, l'abbé Ange Roussel, auteur de *Libéralisme et Catholicisme*, le Père Cazelles, le chanoine Verneaux, le Père Fuchs, professeur de théologie morale, disciple de K. Rahner, le Père Emile Osty, l'abbé Lustiger (futur cardinal), le tout fraîchement créé Cardinal Béa, sans oublier Mgr Marcel Lefebvre, l'abbé Montgomery-Wright, curé du Chamblac, l'abbé Luc Lefèvre, fondateur de la maison d'édition *Le Cèdre* et de la revue *La Pensée catholique*, et bien d'autres.

Après *La blessure* de Jean-Pierre Dickès qui nous donnait un témoignage légèrement postérieur sur le sé-

minaire d'Issy-les-Moulineaux, *La Marseillaise de Santa Chiara* de Charles Hervé vient confirmer les prémices d'un bouleversement doctrinal que le Concile Vatican II amplifiera et validera, dans les lieux mêmes où la foi catholique aurait dû être préservée : les séminaires.

On regrettera seulement dans ce beau témoignage le nombre trop grand de fautes et coquilles qui parsèment le texte.

Charles Hervé - Préface de l'abbé Alain Lorans, postface d'Alain Sanders - Atelier Fol'fer - 294 pages - Février 2009 - 23 €



Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins — 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 — Fax 01 43 25 14 26
E-mail : stnicolasduchardon@free.fr
www.stnicolas-chardonnet.net
Directeur de la publication :
Abbé Xavier Beauvais
Composition : www.actuance.eu
Impr. Ferrey, 22 rue Barbès — 92100 Montrouge
ISSN 0985.1526 — Tirage : 2300 ex.
CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

Samedi 28 février

+ de 9 h 00 à 12 h 15 : récollection de Carême pour les jeunes de la paroisse, avec le R.P. Jean-Dominique O.P.

Dimanche 1^{er} mars

+ A 17 h 00 : 1^{re} conférence de Carême par M. l'abbé Dominique Lagneau : « Ô mon peuple, que t'ai-je fait ? »

Lundi 2 mars

+ A 20 h 00 : conférence de M. Michel Tougne sur « Les stratégies managériales » (dans le cadre des cours sur la doctrine sociale de l'Église)

Mercredi 4 mars

+ A 15 h 00 : réunion de la Croisade eucharistique
+ A 19 h 30 : réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul

Vendredi 6 mars

+ A 17 h 40, comme tous les vendredis de Carême : chemin de croix
+ De 18 h 00 à 20 h 00 : consultations notariales gratuites en salle des catéchismes

Samedi 7 mars

+ A 9 h 30 : récollection pour la préparation du pèlerinage de Pentecôte. Les chefs de chapitre y sont tout spécialement invités
+ A 16 h 00 : réunion du service liturgique en salle Saint-Gilles
+ A partir de 18 h 00 jusqu'à 20 h 00 : vente de livres d'occasion au profit de la paroisse (spiritualité – histoire – littérature) en salle des catéchismes

Dimanche 8 mars

+ A partir de la messe de 10 h 30 : récollection des anciens retraitants et membres du Tiers-Ordre
+ De 9 h 00 à 14 h 00 et de 16 h 30 à 20 h 00 : poursuite de la vente de livres du samedi 7 mars en salle des catéchismes.
+ A 17 h 00 : 2^e conférence de Carême : « Les rencontres sur le chemin »

Lundi 9 mars

+ 19 h 45 : réunion de la Milice de l'Immaculée en salle Saint-Paul
+ A partir de la messe de 18 h 30 : réunion du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Mercredi 11 mars

+ 19 h 30 : réunion de préparation à la consécration mariale.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET — A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins — 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...)

Vendredi 13 mars

+ A 18 h 30 : SOS Tout-Petits organise un rosaire de réparation pour les crimes d'avortement au 5 de la rue Cadet – Paris IX^e
+ A 16 h 30 : récitation du rosaire
+ A 19 h 15 : chapelet des hommes

Samedi 14 mars

+ A 16 h 00 : messe des catéchismes

Samedi 14 mars

+ De 18 h 00 à 20 h 00 : braderie du vestiaire en salle des catéchismes au profit de la paroisse

Dimanche 15 mars

+ Récollection du Tiers-Ordre franciscain
+ Sur le parvis : M. l'abbé Putois dédicacera son livre sur le catéchisme
+ A 17 h 00 : 3^e conférence de Carême : « Les vêtements du corps physique de Jésus et de son Corps mystique »
+ Toute la journée : braderie du vestiaire en salle des catéchismes au profit de la paroisse

Mardi 17 mars

+ A 19 h 15 : réunion du chapitre de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame

Mercredi 18 mars

+ A 19 h 30 : réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

Vendredi 20 mars

+ De 18 h 00 à 20 h 00 : consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 21 mars

+ De 9 h 00 à 17 h 00 : Colloque sur Pie XII organisé par le cercle Thomas More, au 17 Bd Jourdan - Paris XIV^e (inscription obligatoire, tracts sur le

présentoir de l'église)

Dimanche 22 mars

+ M. l'abbé Perret du Cray prêchera à toutes les messes pour la journée des écoles. Une quête sera faite sur le parvis pour les écoles et notamment celle de Chartres
+ Sur le parvis : vente d'artisanat malgache au profit de l'association « Quo Vadis »
+ A 17 h 00 : 4^e conférence de Carême : « Jésus parle sept fois »

Lundi 23 mars

+ A 20 h 00 : conférence de M. Michel Tougne sur « Les stratégies managériales » en salle des catéchismes

Mercredi 25 mars

+ Consécration à la Sainte Vierge Marie selon la méthode de saint Louis-Marie Grignon de Montfort

Jedi 26 mars

+ A 18 h 30 : service pour les victimes de la fusillade de la rue d'Isly

Dimanche 29 mars

+ Sur le parvis : vente de l'artisanat du Carmel
+ A 17 h 00 : 5^e conférence de Carême : « Scabat Mater »

Mercredi 1^{er} avril

+ A 15 h 00 : réunion de la Croisade eucharistique
+ A 19 h 30 : réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul

Samedi 4 avril

+ A 14 h 30 : examen de catéchisme

Dimanche 5 avril

+ A 17 h 00 : 6^e et dernière conférence de Carême « La victoire de la croix : le grand changement »